

## Assemblée générale du COROMA

Jeudi 12 décembre 2013, Alpha-Palmiers, Lausanne

### Procès-verbal décisionnel

**Présent(e)s** : selon liste annexée

**Excusé(e)s** : René STAMM, Viviane PRATS, David KNOBEL, André KUNTZ, Guido BISCONTIN, René ZASLAWSKY, Jean-Marie JORDAN, Christiane MEYLAN ; Joan-Carles SURIS, Olivier SIMON, Gazhi KARDOUS, Antoine WILDABER, Marie DELAHAYE, Jean-Félix SAVARY

**Présidence** : Jean-Alain DUBOIS (JAD)

**Vice-présidence** : Véronique DE GERMOND BURQUIER (VGB)

**Prise PV** : Marilyn EDELMANN (ME)

---

#### 1. Accueil / approbation du PV de l'AG du 18.12.2012 / approbation de l'ODJ

Le PV de l'AG du 18.12.2012 est accepté.

L'ordre du jour est adopté par les participants.

#### 2. Rapports

##### 2.1. Rapport du Président (pièce jointe)

**Rapport des représentants des dicastères** (pièce jointe)

**Dicastère conseil scientifique** : à ne pas oublier le Schwerpunkt comme discussion lors d'une prochaine séance du comité.

**Dicastère MedRoTox** : relancer la relève auprès du Pr T. BISCHOFF

**Dicastère hospitalier** (AK) : AK propose pour son dicastère en 2014, l'organisation d'une demi-journée pour le dicastère hospitalier avec des représentants des différents services hospitaliers en addictologie sur le modèle des journées CAMS. Il souhaite organiser la première journée à Marsens.

**Rapport contrat Fondation de Nant-OFSP appui logistique-scientifique COROMA V**  
Objectifs et prestations (pièce annexe)

#### 3. Décharges du Comité

Les décharges du Comité sont acceptées à l'unanimité.

#### 4. Approbation des demandes d'adhésion

Les demandes d'adhésion du Dr Patrick GUILBERT et du Dr Thierry FAVROD-COUNE sont approuvées à l'unanimité.

## 5. Modification du Comité

Pour reprendre le Dicastère hospitalier, le comité propose à l'assemblée **La Dresse Marie Delahaye**, de l'Unité d'addictologie hospitalière des Chênes - Clinique Belle Idée, Dpt de santé mentale et de psychiatrie, HUG, Chemin du Petit-Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## 6. Modification des statuts

**Le nouvel article 4 sera le suivant, selon décision de l'assemblée générale :**

### I. Art. 4

- Peut devenir membre de l'association CoRoMA toute personne physique qui remplit les deux conditions suivantes :
- prête à reconnaître et soutenir les buts et objectifs de l'association ;
- qui est affiliée à une société professionnelle ou interprofessionnelle intervenant dans le domaine des addictions en Suisse.

Les membres obtiennent un titre d'adhésion au CoRoMA et bénéficient d'une voix à l'Assemblée générale.

Le Comité reçoit les demandes d'adhésion et elles sont traitées en séance de comité.

Le Comité est compétent pour approuver ou rejeter toute demande d'adhésion d'un nouveau membre.

Les nouveaux membres de l'association CoRoMA sont présentés à l'Assemblée générale, pour ratification.

L'adhésion prend fin :

- par démission, exclusion, ou décès ; la démission doit être formulée par écrit ; elle devient effective après un délai de préavis de trois mois ;
- par exclusion prononcée à la majorité des trois quarts du Comité ; la décision d'exclusion adoptée après consultation est notifiée immédiatement par écrit, avec possibilité de recours via l'Assemblée générale.

**Le nouvel article 17 sera le suivant, selon décision de l'assemblée générale :**

### II. Art. 17

- Les membres du Comité agissent bénévolement mais peuvent prétendre à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.
- Dans le cas de mandats particuliers qui excèdent le cadre usuel de leur fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative. Ils sont soumis aux dispositions de la Loi sur l'administration dans le canton du siège de l'association

## 7. Divers

Le Dr RIESEN aimerait rendre attentif le comité du COROMA à ceci et demande un soutien selon ses possibilités: Comme ça a été mentionné brièvement aussi dans le rapport du comité, une séance d'information dédiée à la création d'un portail internet de consultation e-addiction au niveau national a eu lieu le 19 novembre à Lausanne. Ce nouveau réseau virtuel d'intervention par le net va s'appeler "SaveZone". Il sert aussi **de plateforme d'échange et d'intervision pour les experts d'addiction de la Suisse**. Mais à ce jour, aucun professionnel romand ne participe à la formation. Le projet en soi est chapeauté par l'OFSP et mis en place par infodrog (pour le logiciel et la formation) et il a bien débuté avec un groupe en suisse alémanique et un autre au tessin et va déjà aller en ligne en février prochain.

Ce projet mérite bien attention et soutien et va être incontournable dans le futur, va même servir pour d'autres domaines comme modèle et il serait dommage, si pour des raisons d'entente ou de financement que la région romande soit épargnée. Les questions de financement (il faut une participation des collaborateurs aux frais des institutions env. 10% par participant) n'ont pas freiné le développement dans les autres parties de la Suisse. Il semble évident, ce que les projets existants en Romandie prouvent que les tâches de prévention et d'intervention aussi pour l'addiction ne s'arrêtent pas à l'internet!

Le Dr FELDMANN signale la formation d'un groupe francophone intéressé aux " dual disorders" qui a tenu cette année un congrès à Barcelone. Il proposait que le dicastère psychiatrie puisse collaborer et établir des liens avec ce groupe européen.

Lausanne, le 12 décembre 2013/me